



Règlement de traitement de la protection des données Meduse-MedReg

Classification *	Aucune
Statut **	En cours d'élaboration/terminé/ approuvé
Nom du projet	Règlement de traitement Meduse-MedReg OFSP
Mandant	Ryan Tandjung
Maître du fichier (office, UA)	Office fédéral de la santé publique OFSP
Maître des données	Ryan Tandjung
Auteur	Reto Bolliger
Responsable d'application	Theres Gennari
CPDO	Federica Liechti
Traitement	Reto Bolliger, Priska Frey, Theres Gennari, Maria Hodel
Contrôle	Ryan Tandjung, Daniel Megert
Version	1.3

* INTERNE, CONFIDENTIEL, SECRET

** En cours d'élaboration, en cours de vérification, terminé/approuvé

Suivi des modifications, contrôle, approbation

Version	Date	Description, remarque	Nom
0.1	08.04.2015	Création du document sur la base du règlement de traitement de la plate-forme MedReg OFSP (version interne), du règlement de traitement iGeko (version interne) et du règlement de traitement pour l'application EDÖB-Office	Reto Bolliger
0.2	15.04.2015	Ajout concernant le module MedReg : Suite à l'entretien téléphonique du 13.04.15 avec Urs Scherrer du PFPDT, réunion des deux modules dans un seul règlement. Aucun problème, car il n'y a guère de données sensibles. Important : montrer comme l'intégrité des données est préservée.	Reto Bolliger
0.3	06.05.2015	Discussion avec Federica Liechti, CPDO, concernant le fichier déclaré au PFPDT. Elle l'actualisera.	Reto Bolliger
0.4	22.05.2015	Intégration des propositions du DSIO (Daniel Megert) et du GI GP (Stefano Floreani) ainsi que des déclarations actualisées par le CPDO (Federica Liechti).	Reto Bolliger
0.5	26.05.2015	Correction des fautes de frappe et compléments ajoutés par la responsable d'application	Theres Gennari, Reto Bolliger, Maria Hodel
1.0	1.06.2015	Version définitive Intégration d'ajouts et d'améliorations par Priska Frey (Meduse / MEBEKO) et Maria Hodel Contrôle : Catherine Gasser	Reto Bolliger
1.1	10.12.2015	Adaptations suite à une discussion avec Urs Scherrer du PFPDT	Reto Bolliger
1.2	22.06.2016	Input de l'OFIT concernant les journaux d'accès, mises à jour du contenu	Reto Bolliger / Giuseppe Pietrobono OFIT, Theres Gennari
1.3	29.06.2016	Intégration des titres postgrades fédéraux dans Meduse	Theres Gennari, Reto Bolliger

Abréviations

Abréviation	Signification
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFS	Office fédéral de la statistique
LPD	Loi fédérale sur la protection des données (RS 235.1)
PFPDT	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
GLN	Global Location Number ; principalement utilisé dans le domaine médical
SG DFI	Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur
MEBEKO	Commission des professions médicales
MedReg	Registre des professions médicales
Meduse	Fichier de gestion des examens fédéraux (MEBEKO) et de la reconnaissance des diplômes et des titres postgrades étrangers ainsi que des titres postgrades fédéraux (MEBEKO et PsyCo).
PsyCo	Commission des professions de la psychologie
Ordonnance registre	Ordonnance concernant le registre LPMéd (RS 811.117.3)

Abréviatiion	Signification
Schuban	Analyse des besoins de protection
SLA	Service Level Agreement
IDE	Numéro d'identification des entreprises de l'OFS
OLPD	Ordonnance relative à la loi sur la protection des données (RS 235.11)
WIsB	Directives du CI concernant la sécurité informatique dans l'administration fédérale
OMC	Organisation mondiale du commerce
CdC	Centrale de compensation
Traitement	Toute opération relative à des données personnelles – quels que soient les moyens et procédés utilisés – notamment la collecte, la conservation, l'exploitation, la modification, la communication, l'archivage ou la destruction de données (art. 3, let. e, LPD).
Communication	Le fait de rendre des données personnelles accessibles, par exemple en autorisant leur consultation, en les transmettant ou en les diffusant (art. 3, let. f, LPD).
Données sensibles	Les données personnelles sur les opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, sur la santé, la sphère intime ou l'appartenance à une race, sur des mesures d'aide sociale, et sur des poursuites ou sanctions pénales et administratives (art. 3, let. c, LPD).
Fichier	Au sens de la loi sur la protection des données, est réputé fichier « tout ensemble de données personnelles dont la structure permet de rechercher les données par personne concernée » (art. 3, let. g, LPD).
Maître du fichier	La personne privée ou l'organe fédéral qui décide du but et du contenu du fichier (art. 3, let. i, LPD).
Données personnelles	Toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable, y compris les personnes morales (art. 3, let. a et b, LPD).
Profil de la personnalité	Un assemblage de données qui permet d'apprécier les caractéristiques essentielles de la personnalité d'une personne physique (art. 3, let. d, LPD).

Table des matières

0	Généralités	5
0.1	Bases du règlement de traitement	5
0.2	But du document	5
1	Nom et adresse de l'organe fédéral responsable	6
2	Nom et dénomination complète du fichier	6
3	Bases légales et but du fichier	6
4	Contexte et brève description de l'application	6
5	Catégories de données personnelles traitées	7
6	Catégories de destinataires des données	7
7	Catégories d'acteurs impliqués dans le fichier.....	8
8	Documentation des unités administratives concernées par le système .	9
8.1	Organigramme de l'organe exploitant le système	10
8.2	Responsabilités	12
8.3	Interfaces avec ce système.....	12
9	Liste des documents relatifs à la planification, à la réalisation et à l'exploitation du fichier	12
10	Déclaration des fichiers au PFPDT	13
11	Processus	13
12	Organe responsable de la protection et de la sécurité des données.....	14
13	Provenance des données	14
14	Buts pour lesquels les données sont régulièrement communiquées ...	14
15	Procédure de contrôle, en particulier les mesures techniques et organisationnelles	14
16	Description des champs de données et des unités administratives qui y ont accès	16
17	Nature et étendue de l'accès des utilisateurs du fichier	16
18	Procédures de traitement des données, en particulier les procédures de rectification, de blocage, d'anonymisation, de sauvegarde, de conservation, d'archivage et de destruction des données	17
19	Configuration des moyens informatiques	17
20	Procédure d'exercice du droit d'accès	17
21	Annexes.....	18
22	Annexes.....	20

0 Généralités

0.1 Bases du règlement de traitement

Le maître d'un fichier automatisé élabore un règlement de traitement lorsque le fichier (cf. art. 21 OLPD) :

- contient des données personnelles sensibles ou des profils de la personnalité ;
- est utilisé par plusieurs organes fédéraux ;
- est accessible aux cantons, à des autorités étrangères, à des organisations internationales ou à des personnes privées ;
- est connecté à d'autres fichiers.

Le règlement de traitement doit garantir la transparence nécessaire dans le cadre du développement et de l'adaptation du système, ainsi que du traitement informatique de données personnelles.

Il doit être mis à jour régulièrement.

0.2 But du document

Le règlement de traitement décrit en particulier l'organisation interne de l'organe fédéral responsable, de même que les procédures de traitement et de contrôle des données. Il énumère tous les documents relatifs à la planification, à la réalisation et à l'exploitation du fichier. Il vise avant tout à instaurer une transparence optimale du traitement automatisé de données personnelles permettant d'identifier et d'évaluer des risques éventuels pour la protection des données.

1 Nom et adresse de l'organe fédéral responsable

Office fédéral de la santé publique
3003 Berne

2 Nom et dénomination complète du fichier

Meduse et registre des professions médicales (MedReg)

3 Bases légales et but du fichier

Module Meduse

- Loi sur les professions médicales (LPMéd ; RS 811.11), art. 50, al. 2
- Loi sur les professions de la psychologie (LPsy ; RS 935.81), art. 37, al. 3

But : le fichier sert à gérer les examens fédéraux et la reconnaissance des diplômes et titres postgrades étrangers ainsi que des titres postgrades fédéraux au sens de la LPsy.

Module MedReg

- LPMéd, art. 51
- Ordonnance concernant le registre LPMéd (RS 811.117.3)

But : sécurité des patients, assurance de la qualité, statistique, démographie médicale, information des autorités étrangères, simplification de la procédure d'octroi de l'autorisation cantonale de pratiquer et exécution de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

4 Contexte et brève description de l'application

Les données recueillies dans Meduse et MedReg sur les personnes exerçant une profession médicale peuvent être considérées comme un processus sur plusieurs années dans lequel un « formulaire » est rempli de façon analogue à un CV : il y a d'abord des données personnelles et des données sur la formation (diplômes), puis des données sur la formation postgrade (p. ex., titre de médecin spécialiste) et, enfin, des données sur l'autorisation cantonale de pratiquer, nécessaires si une personne veut exercer à titre indépendant au sens de la LPMéd.

Le module Meduse permet d'exécuter des tâches administratives dans le domaine des examens fédéraux de médecine et, depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux (libre circulation des personnes), la reconnaissance des diplômes et titres postgrades des Etats de l'UE/AELE. La section Exécution professions de la santé (Secrétariat MEBEKO) doit notamment veiller à ce que les étudiants puissent passer les examens fédéraux de médecine. Elle reçoit donc, d'une part, les inscriptions aux examens et, d'autre part, organise chaque année, avec la section Formation universitaire de la Commission des professions médicales (MEBEKO), nommée par le Conseil fédéral, plus de mille examens fédéraux dans les universités pour les domaines de la médecine humaine, de la médecine dentaire, de la médecine vétérinaire, de la pharmacie et de la chiropratique. Chaque année, plus de 1400 diplômes fédéraux sont délivrés, et près de 3700 diplômes UE/AELE et 1700 titres postgrades, reconnus.

Depuis avril 2013, les données de la Commission des professions de la psychologie (PsyCo), nommée par le Conseil fédéral, sont aussi administrées dans Meduse pour ce qui est de la reconnaissance des diplômes. Du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2015, 929 diplômes d'une haute école en psychologie et 1813 titres postgrades en psychothérapie ont été reconnus.

Dès septembre 2016, les titres postgrades fédéraux au sens de la LPsy seront aussi saisis dans Meduse.

L'organisation des examens fédéraux des professions médicales et la collecte des données correspondantes au format papier remontent à 1877. La mise en service de la première version de Meduse 1 date de 1984 ; l'application a fait l'objet d'un remaniement technique complet en 1999 (Meduse 2). La LPMéd, base légale du MedReg, est entrée en vigueur en 2007. Un cahier des charges a été élaboré pour Meduse 3 et pour le MedReg et envoyé à plusieurs entreprises dans une procédure invitant à soumissionner. Bedag Informatik SA s'est vu adjuger les deux modules. L'application avec les modules Meduse et MedReg a été mise en service à l'OFIT début novembre 2008. Les données sont stockées dans une base de données commune et toute l'administration (données de référence et gestion des utilisateurs) est réalisée en une fois.

Le module MedReg est un outil d'information centralisé et accessible au public qui recense tous les diplômés d'universités suisses ou étrangères en médecine humaine, médecine dentaire, pharmacie, médecine vétérinaire et chiropratique avec leurs qualifications (diplômes et titres postgrades fédéraux et reconnus par la Confédération, formations postgrades de droit privé) qui peuvent exercer en Suisse à titre indépendant en vertu de la LPMéd. Sur cette base, les autorités cantonales d'exécution délivrent les autorisations de pratiquer à titre indépendant. Les cantons inscrivent les données correspondantes dans le MedReg. Une grande partie des données est accessible au public en ligne (www.medreg.admin.ch). A l'heure actuelle, près de 85 000 personnes exercent une profession médicale, dont 44 000 environ bénéficient d'une autorisation cantonale de pratiquer à titre indépendant au sens de la LPMéd.

En 2012/2013, le développement de Meduse et de MedReg a été mis au concours dans le cadre d'une procédure d'adjudication ouverte conformément aux règles de l'OMC¹ et adjugé à l'entreprise Bedag Informatik SA. Les contrats pour le support et le développement de Meduse et de MedReg ont été attribués jusqu'à la fin 2020, mais il est possible de les résilier annuellement.

Il existe un service level agreement (SLA) avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour l'exploitation technique de l'application.

Actuellement, une à deux mises à jour sortent chaque année, principalement des adaptations nécessaires du fait de révisions de lois et d'ordonnances ou de nouveaux actes.

5 Catégories de données personnelles traitées

- Données personnelles (y c. champ sur l'existence de données personnelles sensibles [fichier sur les mesures disciplinaires selon la LPMéd au format papier, en marge de l'application])
- Données sur la formation (examen fédéral, diplômes fédéraux et diplômes étrangers reconnus)
- Données sur la formation postgrade (titres postgrades fédéraux, titres postgrades étrangers reconnus et titres postgrades de droit privé, spécialisations et certificats de formation complémentaire)
- Données sur l'autorisation cantonale de pratiquer
- Coordonnées (adresse privée / adresse d'études, adresse professionnelle)
- Identificateurs univoques (n° de matricule, n° AVS, GLN et IDE)

6 Catégories de destinataires des données

Public

La plupart des données sont accessibles au public en ligne (www.medreg.admin.ch). Des statistiques sont régulièrement publiées, de même que les données brutes correspondantes sous forme anonymisée (<http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/13930/index.html?lang=fr>).

Utilisateurs CUG

Fournisseurs de données (Confédération, autorités cantonales, organisations professionnelles)

¹ Projet (1328) 316 Entretien et développement de MedReg 2013-2020

Utilisateurs de l'interface standard

En vertu de l'art. 13a de l'ordonnance concernant le registre LPMéd et publication à l'adresse www.medreg.admin.ch – Accès par une interface standard – Services qui ont accès à une interface standard du registre des professions médicales (PDF)

7 Catégories d'acteurs impliqués dans le fichier

Il y a trois catégories d'acteurs qui peuvent saisir et modifier des données : l'OFSP, les organisations de formation postgrade et les autorités cantonales. Chacune d'elles est chargée de l'inscription de certaines données. Un champ de données / attribut ne peut être modifié que par la catégorie d'acteurs qui en a la responsabilité. Par exemple, seul l'OFSP peut procéder à un changement de nom et seul le canton compétent peut traiter une autorisation de pratiquer.

Détails

OFSP (section Exécution professions de la santé avec le secrétariat MEBEKO et le secrétariat PsyCo, section Registre des professions de la santé et section Développement professions de la santé) :

- Données personnelles (y c. champ sur l'existence de données personnelles sensibles [fichier au format papier, en marge de l'application])
- Données sur la formation (examen fédéral, diplômes fédéraux et diplômes étrangers reconnus)
- Données sur la formation postgrade (titres postgrades étrangers reconnus et titres postgrades fédéraux au sens de la LPsy)
- Coordonnées (adresse privée / adresse d'études)
- Identificateurs univoques (n° de matricule)

Organisations de formation postgrade au sens de l'art. 6 de l'ordonnance concernant le registre LPMéd

- Données sur la formation postgrade (titres postgrades fédéraux et titres postgrades de droit privé, spécialisations et certificats de formation complémentaire)

Autorités cantonales de surveillance au sens de l'art. 41 LPMéd

- Données sur l'autorisation cantonale de pratiquer et sur les autorisations d'acquisition et de remise au sens de la LStup et de l'OSTup
- Coordonnées (adresse professionnelle)

Trois organisations attribuent des identificateurs univoques :

- la fondation Stiftung Refdata/HCI Solutions → GLN (*global location number*),
- l'OFS → IDE (numéro d'identification des entreprises)
- la CdC → n° AVS : la CdC indique quelles personnes ayant exercé une profession médicale sont décédées, car il est nécessaire de les éliminer du registre ou de les anonymiser en vertu de l'art. 54, al. 4, LPMéd. Le numéro AVS est utilisé pour la communication de ces données.

L'OFIT a par ailleurs un accès complet à l'ensemble des données en tant qu'exploitant technique. En d'autres termes, les collaborateurs de l'OFIT chargés de l'exploitation des serveurs et des bases de données disposent des autorisations correspondantes. L'OFIT a élaboré un manuel d'exploitation qui précise les détails de l'exploitation et des droits d'accès. Pour des raisons de sécurité opérationnelle, ce manuel ne peut être transmis ou rendu public sur demande qu'après examen préalable de l'autorisation.

8 Documentation des unités administratives concernées par le système

Le tableau ci-dessous montre les interfaces existantes.

N°	De	A	But	Type de données	Périodicité	Motif	Medium
1	Requérant en vue d'une reconnaissance	Section EPS	Saisie des données de référence dans Meduse	Papier	Quotidienne	Nouveau courrier	Papier – informatique
2	Candidat au diplôme fédéral	Meduse	Contrôle et traitement des données	Informatique	Permanente	Déclaration dans le système	Informatique (déclaration en ligne)
3	Meduse	SAP	Facturation	Informatique	Permanente	Commande	Fichier texte
4	Meduse	HCI Solutions	Commande ou mise à jour GLN	Informatique	Quotidienne	Temps/travail	Service web
5	HCI Solutions	Meduse	Fourniture GLN	Informatique	Quotidienne	Temps/travail	Service web
6	Meduse	OFS	Données pour besoins statistiques	Informatique	Permanente	Demande	Fichier CSV
7	Meduse	MedReg	Publication des données	Informatique	Quotidienne	Temps/travail	Interface
8	Organisations professionnelles	MedReg	Mise à jour des données sur la formation postgrade	Informatique	Permanente	Nouvelles données	Interface graphique web, service web
9	Cantons	MedReg	Mise à jour des données sur l'autorisation de pratiquer	Informatique	Permanente	Nouvelles données	Interface graphique web, service web
10	MedReg	OFS	Commande ou mise à jour IDE	Informatique	Permanente	Nouvelles données	Service web
11	OFS	MedReg	Fourniture IDE	Informatique	Quotidienne	Temps	Service web
12	MedReg	MedReg-MP ¹ / tous	Données publiques	Informatique	Permanente	Demande	Interface graphique web, service web
13	Personne exerçant une profession médicale	MedReg	Demande de mutation concernant son inscription	Informatique	Permanente	Mutation	Interface graphique web
14	MedReg	Externe	Interface standard ²	Informatique	Permanente	Demande	Interface
15	MedReg	OFS	Données pour besoins statistiques (projet MARS)	Informatique	Permanente	Demande	Service web

Tableau 1 :

¹: MedReg-MP : module public MedReg, par le biais duquel les données sont présentées au public de manière conviviale (www.medreg.admin.ch et www.medregom.admin.ch). Le MedReg-MP utilise directement les données du MedReg sans disposer de sa propre base de données.

²: En vertu de l'art. 13a, al. 1, de l'ordonnance concernant le registre LPMéd, peuvent utiliser l'interface standard les fournisseurs de données et les services publics ou privés chargés de tâches légales ou pouvant attester qu'ils remplissent une tâche d'intérêt public.

Interfaces dans le cadre du processus Meduse-MedReg

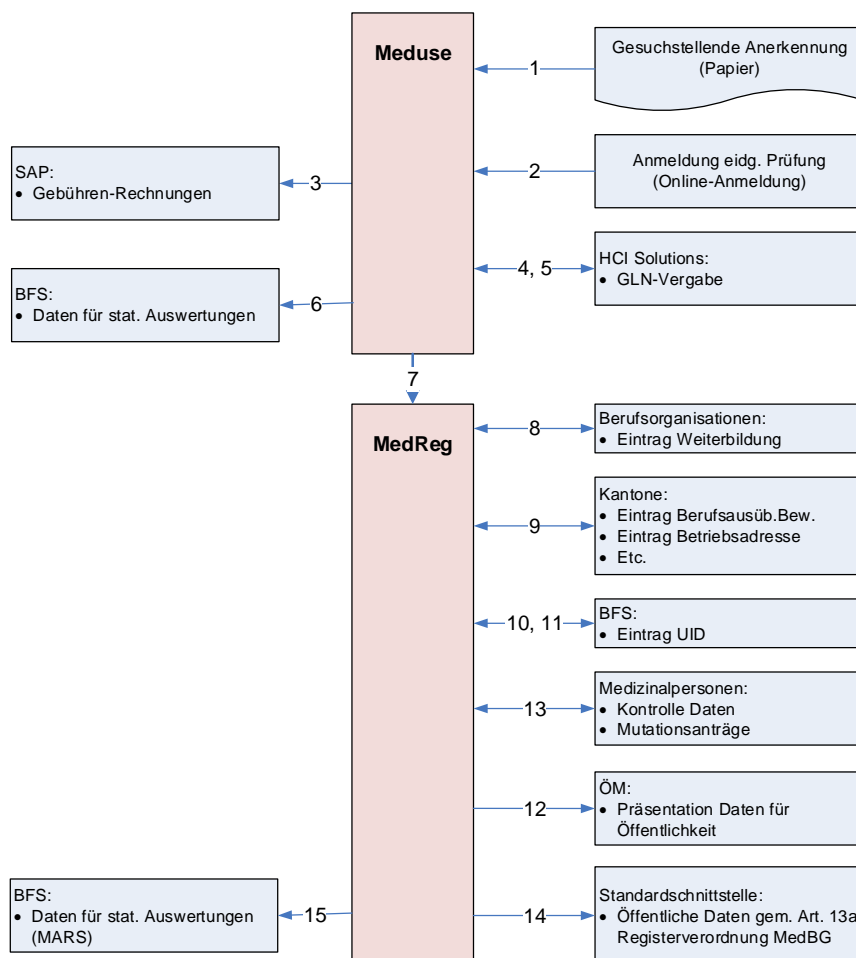


Figure 1 : Interfaces avec les unités concernées. Les numéros se réfèrent au tableau 1 de la page précédente.

8.1 Organigramme de l'organe exploitant le système

A l'heure actuelle, les catégories suivantes ont accès au système (avec nom d'utilisateur / mot de passe / certificat) :

Qui	Nombre d'utilisateurs	Remarque
OFSP	20	
Cantons	200	Seulement MedReg
Organisations professionnelles ²	25	Seulement MedReg
OFIT	5 - 10	
Editeurs de logiciels	10 - 15	Seulement système test
OFS	15	
Interface standard ³	10	Seulement MedReg, selon art. 13a de l'ordonnance concernant le registre LPMéd

² En vertu de l'annexe 1 de l'ordonnance concernant le registre LPMéd

³ La liste des utilisateurs de l'interface standard est publiée sur Internet en vertu de l'art. 13a, al. 4, de l'ordonnance concernant le registre LPMéd. Voir à ce propos

<http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00411/15158/index.html?lang=fr> – Informations complémentaires (colonne de droite) – Services autorisés à accéder par une interface standard MedReg.

Figure 2 : Organigramme OFSP, état : 1^{er} juin 2016
(<http://www.bag.admin.ch/org/14101/index.html?lang=fr>)

8.2 Responsabilités

L'OFSP, division Professions de la santé, est responsable de l'application sur le plan technique. Un contrat de maintenance a été conclu avec le fournisseur du logiciel, Bedag Informatik SA. Le système, le réseau et la base de données sont exploités par l'OFIT avec un SLA correspondant.

8.3 Interfaces avec ce système

Module public (MP) : les données sont présentées par le biais du MP. Ce module ne dispose pas d'une base de données propre, il s'agit uniquement d'une interface graphique pour le navigateur public. Le MP a directement accès à la base de données du MedReg.

Module entreprises (ME) : le ME de Swissmedic est exploité sur le même serveur que le MedReg et recourt à la même gestion des utilisateurs, mais il s'agit d'une application autonome avec sa propre base de données. L'OFSP assure le support de premier niveau. Le ME est le registre obligatoire des pharmacies publiques, établissements hospitaliers, instituts scientifiques et organismes cantonaux qui sont autorisés par les autorités cantonales à acquérir des stupéfiants. Il crée un lien entre les personnes exerçant une profession médicale du MedReg à titre de spécialistes et les entreprises figurant dans le ME. Les données sont accessibles au public via www.medregbm.admin.ch. Swissmedic est propriétaire de l'application ME, maître des données et responsable des contenus et du développement.

SAP : il existe une interface entre Meduse et le SAP pour l'établissement des factures.

Pour l'acquisition des identifiants univoques, il existe des interfaces avec l'OFS, la fondation Refdata/HCI Solutions et la CdC (pas encore réalisées).

9 Liste des documents relatifs à la planification, à la réalisation et à l'exploitation du fichier

Planification

Une demande de projet et un cahier des charges selon HERMES ont été élaborés dans le cadre de la procédure d'adjudication conforme aux règles de l'OMC « Projet (1328) 316 Entretien et développement de MedReg 2013-2020 ».

Une à deux versions sont concrétisées chaque année sur la base des cahiers des charges selon HERMES 5.

L'analyse des besoins de protection fait l'objet d'un contrôle régulier et d'une adaptation si nécessaire. L'esquisse de l'architecture fait l'objet d'un contrôle régulier et d'une adaptation si nécessaire, avec le concours de l'OFIT.

Réalisation

Dans le cadre de la réalisation et du développement, des spécifications de détail sont établies ou étendues pour les deux modules Meduse et MedReg ainsi que pour les différentes interfaces. Des spécifications test sont réalisées pour tester les nouvelles versions sur la base du cahier des charges et de la spécification de détail. Un système de tickets est mis en place entre l'OFSP et les fournisseurs des logiciels pour la gestion des erreurs.

Pendant la réalisation des versions, le fournisseur du logiciel rend chaque mois à l'OFSP des rapports d'état sur l'avancement du projet. Ses factures ne sont payées qu'après réception du rapport des heures de travail.

Exploitation

Il existe une aide en ligne pour les utilisateurs qui peuvent saisir et modifier des données. Les spécifications de détail doivent être prises en compte pour les interfaces. L'OFIT dispose d'un manuel d'installation spécial que les développeurs actualisent à chaque version. Il précise aussi sa configuration dans un manuel d'organisation.

10 Déclaration des fichiers au PFPDT

Version papier / archives 1877 – 1984 :

<https://www.datareg.admin.ch/WebDatareg/search/ResultDetail.aspx?RegNr=199500464>

Module Meduse depuis 1984 :

<https://www.datareg.admin.ch/WebDatareg/search/ResultDetail.aspx?RegNr=199500462>

Module MedReg depuis 2008

<https://www.datareg.admin.ch/WebDatareg/search/ResultDetail.aspx?RegNr=201100040>

11 Processus

Les processus administratifs sont précisés dans 33 documents joints au présent règlement (liste alphabétique) :

1. Antrag zu Standardschnittstelle MedReg im iGeko Version 3.0
2. Ändern einer GLN bei einer Medizinalperson
3. Anonymisierung von Personen im Register
4. Antrag auf öffentlich zugängliche Daten Einzellisten
5. Antrag auf öffentlich zugängliche Daten Standardschnittstelle
6. Auskunftsantrag Schützenswerte Daten Rechtsgrundlage MedBG, selbstständig
7. Checkliste tägliche Minimalkontrolle MedReg
8. Datendump der Produktivdaten auf Test-, Abnahme- und K-System
9. Erfassen von durch den Kanton anerkannte ausländische Diplome, altrechtliche Diplome und Namensänderungen
10. Erfassen von Personen, welche nicht im Meduse und nicht im Register sind (gültig für Chiros)
11. Erfassen von Personen, welche nicht im Meduse und nicht im Register sind (gültig für MED; DENT; VET; PHARM)
12. Erstellung von MedReg Auswertungen für Internetseite BAG
13. Fehlermeldungen Aufträge ans BIT
14. Festlegung des Diplomtyps im Register
15. Kontrollarbeiten nach Installation eines neuen Release
16. Löschen von Dubletten im Register mit 1 oder 2 GLN
17. Löschung von schützenswerten Daten und Auflagen und Einschränkungen (1x pro Monat)
18. Löschung von schützenswerten Daten Beilage
19. Mail an alle CUG-Benutzer
20. Meldungen ausländischer Verfahren
21. Meldung schützenswerte Personensdaten
22. Mutationsantrag von Medizinalpersonen betr. privatrechtlichen WBT
23. Organisation Workshop
24. Passwortantrag einer Medizinalperson
25. Personenstammdaten ändern Meduse_MedReg
26. Sharepoint Zugriff
27. Sitzadresse UID lösen
28. Test nach Installation eines neuen Release für den GLN-Service im Abnahmesystem
29. Test nach Installation eines neuen Release für den GLN-Service im Abnahmesystem
30. Verwaltung Postfach MedReg Zuständigkeiten
31. Zertifikat neu Account eröffnen für CUG-Benutzer
32. Zertifikat erneuern
33. Zertifikat revozieren

12 Organe responsable de la protection et de la sécurité des données

Responsable de la division Professions de la santé sur mandat du directeur.

13 Provenance des données

Voir section 4 Contexte et brève description de l'application et section 7 Catégories d'acteurs impliqués dans le fichier.

Les champs de données suivants sont disponibles :

MedReg : voir annexe 1 de l'ordonnance concernant le registre LPMéd, champs de données du registre des professions médicales

Meduse : voir figures 3 à 6 à la section 21.

14 Buts pour lesquels les données sont régulièrement communiquées

Voir section 3 Bases légales et but du fichier, description du but.

15 Procédure de contrôle, en particulier les mesures techniques et organisationnelles

Procédure de contrôle

Procédures au sein de la section : voir à ce sujet les processus détaillés, répertoriés à la section 11 Processus.

Qualité des données : le registre dépend de la qualité des contenus. Partant, des contrôles de qualité sont régulièrement effectués. En cas de problème, les responsables de la saisie des données sont contactés (OFSP, cantons, organisations professionnelles). L'annexe 30 documente quand et comment les données sont contrôlées ainsi que les mesures et les corrections.

Contrôle du logiciel : les meilleures données ne servent à rien si le logiciel n'est pas stable. C'est pourquoi un concept de test est projeté et réalisé pour chaque version selon l'annexe 31 (d'après HERMES). Un procès-verbal de test est établi pour chaque version et comprend plusieurs centaines de pages. Les enseignements sont consignés dans une appréciation finale du projet (d'après HERMES) en vertu de l'annexe 32. Depuis 2016, l'outil HP-ALM mis à disposition par l'OFIT est utilisé pour la gestion des concepts et des procès-verbaux de test.

Mesures techniques et organisationnelles

Les données sont accessibles au public. Leur intégrité est importante, c.-à-d. que seuls les utilisateurs autorisés peuvent saisir, modifier et supprimer des données. Une authentification à deux facteurs est utilisée pour le contrôle des utilisateurs et des accès, un certificat est donc nécessaire en plus du nom d'utilisateur et du mot de passe (certificat logiciel, classe C, éditeur OFIT). Le trafic de données via SSL 128 bits est en outre crypté (https). Même les serveurs sont dotés d'un certificat machine, ce qui permet à l'utilisateur d'être certain de son authenticité.

Toutes les mutations de données sont historisées dans l'application, il y a des exceptions pour l'administration, l'inscription en ligne à l'examen fédéral et la commande en ligne. Tous les accès aux données sur les serveurs sont enregistrés par l'OFIT.

L'application est exploitée par l'OFIT. En théorie, les personnes qui y sont chargées de l'exploitation

Règlement de traitement de la protection des données Meduse-MedReg

ont un accès complet à l'ensemble des données. L'OFIT ne les modifie que si les responsables de l'application ou de la section Registre des professions de la santé en donnent le mandat, ce qui est réglé dans le manuel d'exploitation (voir tableau ci-dessous). Les collaborateurs de l'OFIT sont soumis au secret de fonction, comme tous les collaborateurs de l'administration fédérale.

Conservation de données sensibles au format papier : ces données sont conservées dans des archives fermées à clé. Les formulaires papier sont contrôlés chaque mois dans le but de déterminer s'ils doivent être éliminés en vertu de l'art. 54 LPMéd. Les formulaires qui doivent être éliminés sont immédiatement broyés dans le destructeur de documents et l'inscription correspondante est supprimée du MedReg.

Les accords convenus avec l'OFIT dans le SLA s'appliquent aux niveaux de service suivants pour l'historisation des accès par l'OFIT : disponibilité 96 %, classe de support C, temps de service S11.

Activités	Réglées comme suit à l'OFIT
Démarrage et arrêt du système	L'exploitation des serveurs Windows se fonde en principe sur les niveaux de service convenus dans le SLA (disponibilité, classe de support, temps de service, fenêtre de maintenance, fenêtre de sauvegarde, sauvegarde, durée de conservation).
Tentatives d'authentification ayant échoué (avec l'identification univoque de leur origine)	Le journal d'activité du serveur Windows consigne les logins avec le nom d'utilisateur.
Tentatives d'accès à des objets qui ont échoué	Consignées dans le journal d'activité du serveur Windows.
Octroi et modification de privilèges	Nécessité d'un processus Remedy-MAC (traçabilité).
Toutes les actions nécessitant des privilèges accrus	Par le biais de l'affiliation à des groupes (à nouveau accordée au moyen du processus Remedy-MAC).

16 Description des champs de données et des unités administratives qui y ont accès

La matrice d'accès est reproduite à l'annexe 1 de l'ordonnance concernant le registre LPMéd.

Les champs de données suivants sont disponibles :

MedReg : voir annexe 1 de l'ordonnance concernant le registre LPMéd, champs de données du registre des professions médicales

Meduse : voir figures 3 à 6 à la section 21

17 Nature et étendue de l'accès des utilisateurs du fichier

La recherche peut porter sur les éléments suivants :

Recherche :	Module Meduse	Module MedReg
Identificateurs univoques		
N° de matricule	X	
GLN	X	X
IDE		X
N° AVS	X	X ^{*1}
Données personnelles de référence		
Nom	X	X
Prénom	X	X
Nom antérieur	X	X (seulement de manière indirecte par le champ Nom)
Adresse/rue	X (seulement adresse privée)	
NPA/lieu	X (seulement adresse privée)	
Sexe	X	X
Information sur l'existence de données personnelles sensibles au sens de l'art. 52 LPMéd ^{*2}		X
Formation et formation postgrade		
Diplôme/profession		X
Titre postgrade fédéral		X
Formation postgrade de droit privé		X
Autorisation de pratiquer		
Canton d'octroi		X
Statut autorisation		X
Adresse/rue		X (adresse professionnelle)
NPA/lieu		X (adresse professionnelle)

*1 : à l'heure actuelle uniquement comme champ d'information et non un champ de recherche dans le MedReg

*2 : fichier au format papier, en marge de l'application

Les champs de données suivants sont disponibles :

MedReg : voir annexe 1 de l'ordonnance concernant le registre LPMéd, champs de données du registre des professions médicales

Meduse : voir figures 3 à 6 à la section 21

18 Procédures de traitement des données, en particulier les procédures de rectification, de blocage, d'anonymisation, de sauvegarde, de conservation, d'archivage et de destruction des données

Voir à ce propos les processus détaillés, répertoriés à la section 11 Processus.

19 Configuration des moyens informatiques

L'application est exploitée sur une plate-forme standard de l'OFIT, une esquisse de l'architecture du système est reproduite à l'annexe 33. La configuration du système est précisée dans le manuel d'installation et le manuel d'exploitation de l'OFIT, adaptés à chaque version. Ces documents ne sont pas accessibles au public pour des raisons de sécurité opérationnelle. L'application est exclusivement utilisée au sein de l'administration fédérale par des clients standard sans accès étendu au réseau, personne n'a donc un « full network access ».

20 Procédure d'exercice du droit d'accès

A l'exception du numéro AVS et du champ qui indique l'existence ou non de données personnelles sensibles, toutes les données sont publiques. Les données sont toutes publiées dans le MedReg, sauf la date de naissance et quelques données plus détaillées sur le diplôme et la formation postgrade (www.medreg.admin.ch).

Les personnes exerçant une profession médicale peuvent annoncer des indications erronées ou lacunaires par le biais de demandes de mutation électroniques dans le MedReg, elles ont besoin pour cela d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe (conformément à l'art. 15 de l'ordonnance concernant le registre LPMéd).

Elles peuvent exercer leur droit de consulter les données les concernant (droit d'accès) en s'adressant par écrit à l'OFSP (à l'adresse ci-dessous) avec, en annexe, une copie d'une carte d'identité :

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Section Registre des professions de la santé
Secrétariat
3003 Berne

21 Annexes

Annexe 1 : Affichages principaux dans l'application spécialisée Meduse-MedReg

Home > Kandidaten > Personen Suchresultat > Person Detail [Hilfe](#)

Kandidat Detail

Matrikelnummer	01724533	iGeko-Dossier-Nr. MEBEKO	
iGeko-Dossier-Nr. PsyKo		Anrede	Frau
Name	Jauch	Vorname	Claudia Nicole
Früherer Name		AHV/Versichertennummer 13-stellig	
AHV-Nr. alt		GLN	7601003291742
Korrespondenzsprache	Deutsch	Geschlecht	Weiblich
Geburtsdatum	31.12.1980	Jahrgang	1980
Adresse	Hofwiesenstrasse 235		
PLZ / Ort	8057 Zürich	Land	Schweiz
Telefon	079 454 85 00	E-Mail	cjauch@student.ethz.ch
Nationalität 1	Schweiz	Nationalität 2	
Heimatort	Silenen UR	Nationalität Ehepartner	
Einbürgerungsdatum			
Zulassungsart		Datum Export MedReg	17.10.2012 08:01:37
ErstellungDatum	07.11.2008	Username Erstellung	MIGRATION
Datum Mutation	17.10.2012	Username Mutation	BAG-SchnittstelleMM / Meduse-MedReg Schnittstelle
Bemerkungen			

Figure 3 : Module Meduse, données personnelles (valable pour les examens fédéraux, les reconnaissances et les titres postgrades fédéraux)

Home > Kandidaten > Personen Suchresultat > Person Detail > Prüfungsdetail [Hilfe](#)

Prüfung

Stammdaten

Matrikelnummer	01724533		
Name	Jauch	Vorname	Claudia Nicole

Anmeldung

Prüfungsort	Zürich	Richtung	Apothekerin/Apotheker
Jahr	2012	Session	I. Session
Stufe	P4: PHARM Eidgenössische Prüfung		
Versuch	1. Versuch	Anzahl Fächer	0
Sprache	Deutsch		

Resultat

Status	3: Ablauf mit Resultat	Verlauf	15: Normaler Verlauf
Resultat	Bestanden	Ende/Diplomdatum	15.10.2012
Kreditpunkte		Datum Diplombestätigung	15.10.2012
		Datum Ausweisbestellung	15.10.2012
Bemerkungen Intern		Bemerkungen	

Figure 4 : Module Meduse, examen fédéral

Aktuell | Logout (uc08U) Deutsch | Français | Italiano
Version 1.14.6

Kandidaten | Prüfungen | Listen | Verrechnungen | Online Anmeldung | Admin | **Medreg**

Meduse Home > Kandidaten > Personen Suchresultat > Person Detail > Anerkennungdetail [Hilfe](#)

Person suchen

Anerkennungsdaten MEBEKO Detail

Stammdaten			
Matrikelnummer	41590		
Name	Rüdiger	Vorname	Jochen Julius
Anerkennung			
Anerkennungs-Typ	MEBEKO Anerkennung Diplom inkl. Ausweis Fr. 680 ---		
Richtung	Ärztin/Arzt	WBT-Art	
Ausstellungsland	Deutschland	Bezeichnung WBT Urkunde	
Diplom-/WBT-Angaben			
Diplombezeichnung			
Ausstellungsort	Hamburg	Ausstellungsdatum	19.11.1997
		Ausstellende Stelle	
Zusätzliche Bescheinigung			
Bescheinigung (2. Dokument)			
Ausstellungsort		Ausstellungsdatum	
		Ausstellende Stelle	
Anerkennungsort Ausland		Anerkennungsdatum Ausland	
Anerkennungsland			
Anerkennungsdatum CH	02.10.2009		
Datum Nachprüfung BGMD		Bestelldatum GLN	
Gleichwertigkeitsbescheinigungsdatum CH		Kanton	
Datum Ausweisbestellung	23.06.2010		
Datum Export MedReg	14.11.2009 08:04:31		
Bemerkungen Intern		Bemerkungen	

Figure 5 : Module Meduse, reconnaissance MEBEKO (identique pour la reconnaissance PsyCo)

Home > Kandidaten > Personen Suchresultat > Person Detail > **WBT PsyG Detail** [Hilfe](#)

WBT PsyG Detail

Stammdaten			
Matrikelnummer	94328739		
Name	Glauser	Vorname	Fanny
Details zum Weiterbildungstitel			
Weiterbildungstyp	Eidg. Weiterbildungstitel PsyG		
Weiterbildungstitel	Psychotherapie		
Weiterbildungsgang	Daseinsanalytisches Seminar (DaS)		
Erteilungsort	Zürich	Erteilungsdatum	01.07.2016
Erteilungsland	Schweiz	Bestelldatum GLN	
Weiterbildungsorganisation	Europäische Gesellschaft für interdisziplinäre Studien (EGIS), Konradstrasse 71, 8005 Zürich		
Angaben zum Hochschulabschluss in Psychologie			
Erteilungsort		Erteilungsdatum	
Erteilungsland			
Bemerkungen			

Figure 6 : Module Meduse, titres postgrades fédéraux

Aktuell | Logout (u6080) Deutsch | Français | Italiano

Version 1.14.6

Personen | Betriebe | Informationsabfragen | Administration | Meduse

Medreg Home > Personen > Personensuche Resultat > Bewilligungen [Hilfe](#)

Bewilligungen

Name, Vorname: Rüdiger, Jochen

Bewilligungen: [Arztin/Arzt, Basel-Land, 28.11.2014, Erteilt](#)

Details zur Bewilligung

Rechtsgrundlage	MedBG, selbstständig		
Beruf	Ärztin/Arzt	Bewilligungskanton	Basel-Land
Status	Erteilt		
Datum Entscheid	28.11.2014	Datum Befristung	
Benachrichtigung bei Ablauf Datum Befristung			
Datum Praxiseröffnung	01.01.2015	Datum Praxisaufgabe	
Kant. Berechtigung KVG	Ja		
Berechtigung BTM	6011 Verzeichnis a/b/c BetmVV-EDI	Bemerkung BTM	
Bemerkung			

Erfassen | Mutieren | Löschen | History | Drucken | Personensuche

Figure 7 : Module MedReg, autorisation cantonale de pratiquer

22 Annexes

Pour des raisons de sécurité opérationnelle, les annexes ne sont transmises ou rendues publiques sur demande qu'après examen préalable de l'autorisation.

33 procès selon chapitre 11 Processus.

Annexe 30 – Wiederkehrende Kontrolle Qualitätssicherung (Beispiel 2015)

Annexe 31 – Testkonzept Release 1.15 (Beispiel)

Annexe 32 – Projektschlussbeurteilung Release 1.15 (Beispiel)

Annexe 33 – Architekturskizze Meduse-MedReg
